



Un snack bar considéré comme restaurant (licence)

Par **jean**, le **16/05/2011** à **06:40**

Bonjour à tous,

Voici mes 2 questions :

1 - Est-ce qu'un snack bar, installé dans un conteneur, donc toujours 'mobile' puisque pas en dur (construction), peut-être considéré comme un restaurant quand celui-ci ne vend pas de plats cuisinés chaud à emporter ou à consommer sur place ? il vend surtout des sandwichs chaud ou froid.

Peut-on lui accorder la petite ou grande licence restaurant, si il la demande ?

Merci d'avance des réponses que vous pourrez m'apporter.

Bien Cordialement.